

## **ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e)
-----------------

## CANDIDAT À UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MARS 2007

## Déclare sur l'honneur ne pas être :

Référence : Article 11 des statuts de la Fédération Française de Parachutisme

En dehors des deux postes réservés aux organismes à but lucratif, et du poste réservé aux licenciés individuels, ne pourront en aucun cas être membres du Conseil Fédéral, les dirigeants, associés, salariés de sociétés commerciales quelle qu'en soit la forme, ou salariés des groupements sportifs, leurs conjoints, ascendants et descendants, percevant actuellement ou à terme, directement ou indirectement des fruits, produits ou revenus du parachutisme, relevant notamment des secteurs d'activités suivants :

- distribution et/ou location d'aéronefs
- fabrication et/ou distribution et/ou location de matériel parachutiste, parapentiste et accessoires
- enseignement du parachutisme sous toutes ses formes
- pliage et/ou réparation des parachutes

Fait à Le

**Signature**